



# MON FINANCIER BEST MARKET



- *L'opportunité de bénéficier de l'intégralité de la hausse de l'indice DJ Euro Stoxx 50<sup>®</sup> si celui-ci enregistre une performance depuis l'origine positive ou nulle à l'issue de l'une des 4 premières années ou à l'échéance des 8 ans*
- *Un objectif de gain de 5% en cas d'activation du mécanisme de maturité anticipée à l'issue du 6<sup>ème</sup> mois*
- *Une protection du capital initialement investi à l'échéance si l'indice DJ Euro Stoxx 50<sup>®</sup> n'a pas baissé de plus de 30% à l'issue de la 5<sup>ème</sup> année*

- SUPPORT REPRESENTATIF D'UNE UNITE DE COMPTE DE CONTRAT D'ASSURANCE-VIE OU DE CAPITALISATION
- Durée d'investissement conseillée : 8 ans (en l'absence d'activation du mécanisme de maturité anticipée)

Instrument financier de droit français  
non garanti en capital à l'échéance

N°Vert 0800 113 133

MONFINANCIER.com

## Objectifs d'investissement

- Capter le rebond potentiel des marchés actions européens à court ou moyen terme en cas d'activation du mécanisme de maturité anticipée
- Profiter à l'échéance d'un gain minimum de 35%<sup>1</sup> si la performance de l'indice DJ Euro Stoxx 50® depuis l'origine est positive ou nulle à l'issue de la 5<sup>ème</sup> année
- Bénéficier d'une protection du capital initialement investi à l'échéance si la performance de l'indice DJ Euro Stoxx 50® n'a pas baissé de plus de 30% à l'issue de la 5<sup>ème</sup> année

## Mécanisme de remboursement

### ▪ Maturité anticipée possible dès le premier semestre, puis à l'issue de chacune des 4 premières années

- A l'issue du premier semestre, si la performance depuis l'origine de l'indice DJ Euro Stoxx 50® est **supérieure ou égale à +10%**, un mécanisme de maturité anticipée est activé.

L'investisseur reçoit alors :

100% de la valeur nominale initiale  
+  
un gain de 5%

- A l'issue de chacune des 4 premières années, si la performance depuis l'origine de l'indice DJ Euro Stoxx 50® est **positive ou nulle**, un mécanisme de maturité anticipée est activé.

L'investisseur reçoit alors :

100% de la valeur nominale initiale  
+  
le maximum entre :  
un gain de 7% par année écoulée depuis l'origine  
ET  
la performance de l'indice depuis l'origine observée au titre de l'année

### ▪ Remboursement à l'échéance

A l'issue de la 5<sup>ème</sup> année, si le mécanisme de maturité anticipée n'a pas été activé précédemment, on observe la performance de l'indice DJ Euro Stoxx 50® depuis l'origine. Trois cas peuvent se présenter :

- Si la performance de l'indice depuis l'origine est **positive ou nulle**, la valeur de Mon Financier Best Market est retenue à hauteur de :

100% de sa valeur nominale initiale  
+  
le maximum entre :  
un gain de 35%  
ET  
la performance de l'indice depuis l'origine observée à l'issue de la 5<sup>ème</sup> année

- Si la performance de l'indice depuis l'origine est **comprise entre 0% (exclu) et -30% (inclus)**, la valeur de Mon Financier Best Market est retenue à hauteur de :

100% de sa valeur nominale initiale

- Si la performance de l'indice depuis l'origine est **inférieure à -30%**, la valeur de Mon Financier Best Market est retenue à hauteur de :

la valeur<sup>2</sup> de l'indice observée à l'issue de la 5<sup>ème</sup> année

Dans ce scénario, l'investisseur subit **une perte en capital à hauteur de la baisse de l'indice** (hors rémunération pendant la période de placement sur des instruments monétaires).

La valeur retenue à l'issue de la 5<sup>ème</sup> année est placée sur des instruments monétaires les années restantes jusqu'à l'échéance des 8 ans. L'investisseur peut sortir librement<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Hors rémunération pendant la période de placement sur des instruments monétaires

<sup>2</sup> La valeur de l'indice DJ Euro Stoxx 50® à l'issue de la 5<sup>ème</sup> année est déterminée en pourcentage de sa valeur initiale.

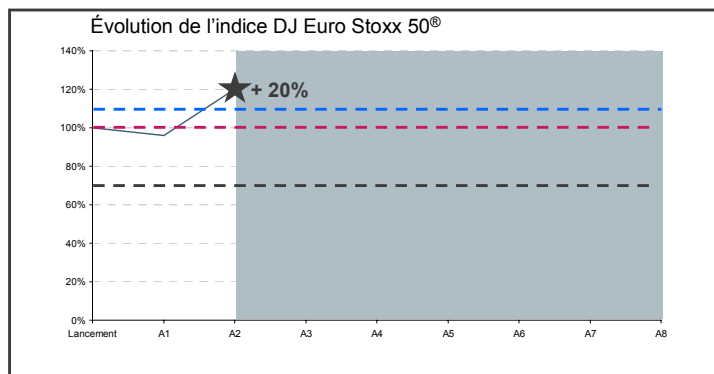
<sup>3</sup> Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, l'investisseur peut sortir librement en réalisant un arbitrage/rachat

## Illustrations du mécanisme

Données hors fiscalité applicable et/ou frais liés au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation.

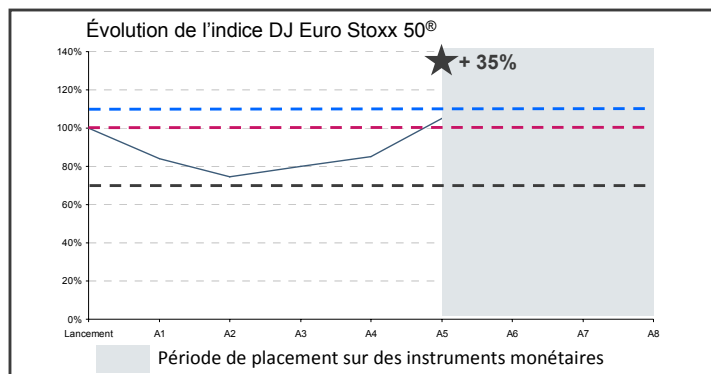
Les données chiffrées utilisées dans cet exemple n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part de Société Générale.

### Scénario favorable : hausse de l'indice à court terme



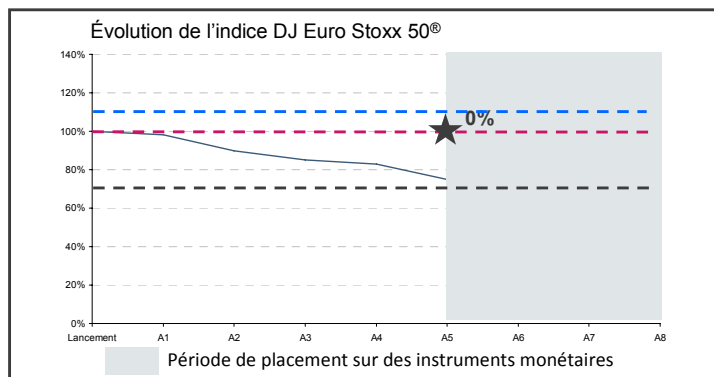
- A l'issue de l'année 2, l'indice DJ Euro Stoxx 50® enregistre une performance depuis l'origine **positive (+20%)**, le **mécanisme de maturité anticipée est donc activé**.
- L'investisseur reçoit alors **100% de la valeur nominale initiale + un gain de 20%, soit 120%**.
- Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel de **9,5%**.

### Scénario médian 1 : baisse puis rebond de l'indice à moyen terme



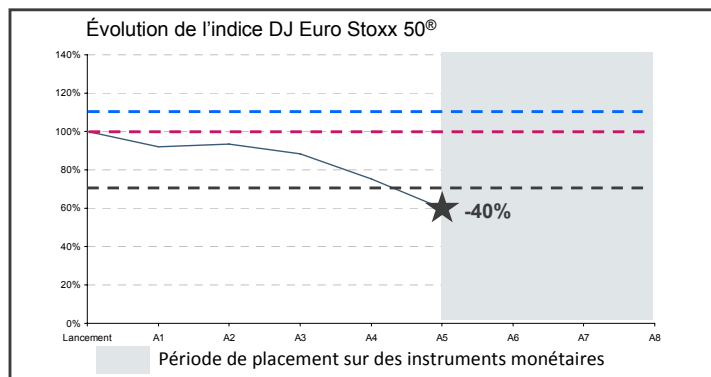
- A l'issue de la 5<sup>ème</sup> année, l'indice DJ Euro Stoxx 50® enregistre une performance depuis l'origine **positive (+5%)**.
- Mon Financier Best Market est alors retenu à hauteur de **100% de sa valeur nominale initiale + un gain de 35%, soit 135%**.
- La valeur retenue est placée sur des instruments monétaires jusqu'à l'échéance des 8 ans. L'investisseur peut sortir librement.
- Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel de **3,8%** (hors rémunération sur la période de placement sur des instruments monétaires).

### Scénario médian 2 : baisse continue de l'indice



- A l'issue de la 5<sup>ème</sup> année, l'indice DJ Euro Stoxx 50® enregistre une performance depuis l'origine **de -25%**.
- Mon Financier Best Market est alors retenu à hauteur de **100% de sa valeur nominale initiale**.
- La valeur retenue est placée sur des instruments monétaires jusqu'à l'échéance des 8 ans. L'investisseur peut sortir librement.
- Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel de **0,0%** (hors rémunération sur la période de placement sur des instruments monétaires).

### Scénario défavorable : forte baisse de l'indice



- A l'issue de la 5<sup>ème</sup> année, l'indice DJ Euro Stoxx 50® enregistre une performance depuis l'origine **de -40%**.
- Mon Financier Best Market est alors retenu à hauteur de **60% de sa valeur nominale initiale**.
- La valeur retenue est placée sur des instruments monétaires jusqu'à l'échéance des 8 ans. L'investisseur peut sortir librement.
- Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel de **-6,2%** (hors rémunération sur la période de placement sur des instruments monétaires).
- L'investisseur subit dans ce scénario une perte en capital à l'échéance.

----- Barrière à +10% activant une maturité anticipée à l'issue du 1<sup>er</sup> semestre

----- Barrière à 0% activant une maturité anticipée en année 1, 2, 3 ou 4

----- Barrière à -30%



Performance de Mon Financier Best Market

## Avantages

- Enclenchement d'un mécanisme de maturité anticipée à l'issue du 1<sup>er</sup> semestre dès lors que la performance de l'indice depuis l'origine est supérieure ou égale à +10%. L'investisseur bénéficie alors du remboursement de l'intégralité de la valeur nominale initiale et d'un gain égal à 5%.
- Enclenchement d'un mécanisme de maturité anticipée dès lors que la performance de l'indice depuis l'origine est positive ou nulle à l'une des dates de constatation annuelle de l'année 1 à l'année 4. L'investisseur bénéficie alors du remboursement de l'intégralité de la valeur nominale initiale et du maximum entre un gain de 7% par année écoulée depuis l'origine et la performance de l'indice depuis l'origine observée au titre de l'année.
- Si le mécanisme de maturité anticipée n'a pas été activé et si la performance de l'indice depuis l'origine est positive ou nulle à l'issue de la 5<sup>ème</sup> année, la valeur de Mon Financier Best Market est alors retenue à hauteur de l'intégralité de sa valeur nominale initiale et du maximum entre un gain de 35% et la performance de l'indice depuis l'origine observée au titre de l'année 5. La valeur retenue est placée sur des instruments monétaires les années restantes jusqu'à l'échéance des 8 ans. L'investisseur peut sortir librement.
- Si le mécanisme de maturité anticipée n'a pas été activé et si la performance de l'indice depuis l'origine n'a pas baissé de plus de 30% à l'issue de la 5<sup>ème</sup> année, la valeur de Mon Financier Best Market est alors retenue à hauteur de l'intégralité de sa valeur nominale initiale. La valeur retenue est placée sur des instruments monétaires les années restantes jusqu'à l'échéance des 8 ans. L'investisseur peut sortir librement.
- Mon Financier Best Market protège le capital initialement investi à l'échéance jusqu'à une baisse de 30% de l'indice DJ Euro Stoxx 50® depuis l'origine à l'issue de la 5<sup>ème</sup> année.

## Inconvénients

- L'investisseur ne bénéficie pas d'une garantie en capital. Si le mécanisme de maturité anticipée n'a pas été activé et si l'indice DJ Euro Stoxx 50® termine en baisse de plus de 30% par rapport à l'origine à l'issue de la 5<sup>ème</sup> année, l'investisseur subira une perte en capital à l'échéance.
- Seuls les investisseurs ayant acquis Mon Financier Best Market avant le 10 novembre 2009, et conservant leurs titres jusqu'à la maturité effective de l'instrument financier bénéficient de la formule du produit.
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'indice DJ Euro Stoxx 50® du fait du mécanisme de plafonnement, en cas d'activation du mécanisme de maturité anticipée à l'issue du 1<sup>er</sup> semestre.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 6 mois à 8 ans (maturité anticipée possible à l'issue du 1<sup>er</sup> semestre ou de l'une des 4 premières années, ou remboursement à l'échéance en année 8).
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions composant l'indice DJ Euro Stoxx 50®.

## Principales caractéristiques financières

### Type

Instrument financier non garanti en capital à l'échéance

### Émetteur

SG Option Europe (filiale à 100% de la Société Générale)

### Garant

Société Générale (Moody's Aa2, Standard & Poor's A+)

### Devise

EUR

### Code Isin

FR0010804328

### Cotation

Bourse de Luxembourg

### Éligibilité

Contrats d'assurance-vie ou de capitalisation

### Période de commercialisation

Du 21 septembre 2009 au 10 novembre 2009, le prix d'offre progressera régulièrement selon un taux annuel de 2% pour atteindre 1 000 euros le 10 novembre 2009

### Valeur nominale

1 000 Euros

### Prix d'émission le 21/09/2009

99,73% de la valeur nominale

### Date d'échéance

20 novembre 2017

### Maturité anticipée

Mécanisme de maturité anticipée, activable à l'issue du 1<sup>er</sup> semestre, ou à l'issue de l'une des 4 premières années

### Dates de remboursement anticipé

19/05/2010 ou 19/11/2010 ou 21/11/2011 ou 20/11/2012 ou 20/11/2013

### Sous-jacent

Indice Dow Jones Euro Stoxx 50® (Ticker Bloomberg : SX5E)

### Liquidité

Liquidité quotidienne avec une fourchette achat/vente de 1% dans des conditions normales de marché

### Instruments monétaires

Lyxor ETF Euro Cash EuroMTS Eonia Investable (Ticker Bloomberg : CSH FP Equity)

### Commission de souscription

Néant

### Commission de distribution

Société Générale paiera au distributeur une rémunération moyenne annuelle maximum égale à 0,40% du montant effectivement placé

### Règlement/Livraison

Euroclear France

## Avertissement

- L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur.
- L'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l'« Instrument Financier ») est un actif représentatif de l'une des unités de compte du contrat d'assurance vie ou du contrat de capitalisation (ci-après le « Contrat »). Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières de l'Instrument Financier en tant qu'unité de compte du Contrat. Cette brochure ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat. Les conditions d'adhésion audit Contrat et de fonctionnement de l'unité de compte sont détaillées dans les conditions générales valant note d'information. Lors de l'affectation de versements effectués dans le cadre du Contrat sur l'Instrument Financier en tant qu'actif représentatif d'une unité de compte, les adhérents audit Contrat doivent être conscients d'encourir le cas échéant le risque de recevoir une valeur de remboursement inférieure à celle de leurs versements. Cette brochure ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier sous-jacent qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.
- La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.
- Le Dow Jones Euro STOXX 50® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de Stoxx Limited, Zurich, Suisse et/ou de la société Dow Jones & Company, société américaine régie selon les lois de l'Etat du Delaware et sise à New York, Etats-Unis (Les « Concédants »), et sont utilisés dans le cadre de licences. Les Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les titres financiers basés sur l'indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'indice.

Société Générale Corporate & Investment Banking

17 cours Valmy - 92987 Paris - La Défense Cedex

Siège Social : Société Générale, 29 Boulevard Haussmann, 75009 Paris

552 120 222 RCS de Paris - Numéro APE : 651C

La Société Générale est un établissement de crédit de droit français agréé par le CECEI

MON FINANCIER

4, rue Beaumanoir

35000 RENNES

Tél : 0800 133 133

Internet : [www.monfinancier.com](http://www.monfinancier.com)

Ingénierie financière réalisée par

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE**  
Corporate & Investment Banking

**MONFINANCIER**.com